

ENTREPRISE

Dénomination : .....Adresse : .....Code Postal/Ville : .....

N° SIRET : .....N°TVA.....Tél : ..... e-mail comptabilité : .....

Responsable de formation : .....E-mail : ..... Tél : .....

Adresse de facturation (si différente) : ..... Code Postal/Ville : .....

PARTICIPANT 1

Mme  Mr Nom : .....Prénom : .....Fonction : .....E-mail de connexion : .....

PARTICIPANT 2

Mme  Mr Nom : .....Prénom : .....Fonction : .....E-mail de connexion : .....

PROGRAMME

Le règlement biocide européen :

I. Généralités et définitions

- Comprendre la réglementation biocide
- Les groupes et types de produits
- Les personnes concernées
- Les autorités compétentes

II. Notions réglementaires et législatives

- Dispositions européennes
- Spécificités françaises

III. Les procédures : demandes et évaluations

- Substances actives : évaluation, renouvellement, nouvelles SA, SA produites in situ
- La période transitoire
- Après la période transitoire: les demandes d'AMM
  - Première demande : nationale, à l'Union, simplifiée, reconnaissance mutuelle
  - Les cas particuliers : produit identique, famille de produits, articles traités
  - Renouvellement de l'AMM
  - Modifications de l'AMM : mineure, majeure, administrative

IV. En pratique : dépôt d'une demande d'AMM biocide

- Les éléments clefs du dossier biocide
- Le partage de données
- Préparer un dossier : IUCLID
- Soumettre un dossier : R4BP3
- L'instruction des demandes et la délivrance des AMM en France
- Cas concret de demandes d'AMM : quelle stratégie adopter selon les redevances ?

TARIF

- Participant(s) en poste : 850€HT, 10% de remise au-delà de deux participants par entreprise.
- Participant(s) en recherche d'emploi (justificatif demandé) : 400€HT

**Convention :** à réception du présent bulletin d'inscription complété, une convention de formation précisant les objectifs pédagogiques, le programme et les modalités du stage sera soumise à votre validation.

**Facture et paiement :** Le retour de la convention de formation signée déclenchera la facture. L'inscription n'est considérée comme définitive qu'à réception de la convention signée et du paiement de la facture relative au plus tard le dernier jour précédant le début du stage.

MODALITES DE REGLEMENT

- Par virement bancaire :

IBAN : FR76 3006 6106 1100 0201 8960 114

BIC : CMCIFRPP TVA intracommunautaire FR 85 819494113

CONTACT

Téléphone : +33 (0)9 54 97 59 89

Courriels : [institut@scientis.fr](mailto:institut@scientis.fr)